



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (CE) N° 2015/830

Mise à jour: 29/7/2021
Version: 12.1
Langue: fr-FR
Date d'édition: 24/8/2021

Dioxyde de carbone

Numéro de matière 4042X/4068X/4092X

Page: 1 de 11

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial du produit:

Dioxyde de carbone

Cette fiche de données de sécurité est valable pour les produits suivants:

40422040: 425 g bouteille
40424000: 2 kg bouteille
40423000: 2 kg bouteille
40422000: 4 x 425 g Bouteille
40423024: 24 x 2 kg Bouteille
40423063: 63 x 2 kg Bouteille
40424024: 24 x 2 kg Bouteille
40424063: 63 x 2 kg Bouteille
40651000: 1 x 425 g Bouteille
40687000: 4 x 425 g Bouteille
40920000: 18 x 425 g Bouteille
40920018: 18 x 425 g Bouteille
40921000: 18 x 425 g Bouteille

Numéro CAS: 124-38-9

Numéro CE: 204-696-9

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation générale: Propulseur pour les denrées alimentaires et les boissons (E290)
Additif alimentaire

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Nom de la société: Grohe AG
Rue/B.P.: Industriepark Edelburg
Place, Lieu: DE-58675 Hemer
WWW: www.grohe.com
E-mail: info@grohe.com
Téléphone: +49 (0)2372 93-0
Télécopie: +49 (0)2372 93-1322

Service responsable de l'information:

Téléphone: +49 (0)2372 93-2037
sustainability@grohe.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Centre anti-Poisons de Strasbourg,
Téléphone: +33 388 373737

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification conformément au règlement (CE) 1272/2008 (CLP)

Liquef. Gas; H280 Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (CE) N° 2015/830

Mise à jour: 29/7/2021
Version: 12.1
Langue: fr-FR
Date d'édition: 24/8/2021

Dioxyde de carbone

Numéro de matière 4042X/4068X/4092X

Page: 2 de 11

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquette (CLP)



Mention d'avertissement: **Attention**

Mentions de danger: H280 Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.

Conseils de prudence: P102 Tenir hors de portée des enfants.

P410+P403 Protéger du rayonnement solaire. Stocker dans un endroit bien ventilé.

Marquage spécial

Texte pour l'étiquetage: Effet asphyxiant dans des concentrations importantes.

2.3 Autres dangers

Effet asphyxiant dans des concentrations importantes.
Un contact avec le produit peut provoquer des brûlures par le froid ou des gelures.

Indications diverses: Gaz liquéfié

Résultats des évaluations PBT et vPvB:
Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 3: Composition / informations sur les composants

3.1 Substances

Spécification chimique: CO₂
Dioxyde de carbone (gaz comprimé, liquéfié)

Numéro CAS: 124-38-9

Numéro CE: 204-696-9

Numéro RTECS: FF6400000

Numéro de commerce international:
2811 21 00

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

En cas d'inhalation: Transporter la victime à l'air frais en utilisant un appareil respiratoire autonome. Coucher la personne et la tenir au chaud et au calme. Appeler un médecin.
En cas d'arrêt respiratoire, il faut tout de suite avoir recours à de la respiration artificielle.

Après contact avec la peau: En cas de brûlure à froid, rincer au minimum 15 minutes à l'eau. Recouvrir les endroits gelés d'une protection stérile. Appeler un médecin.

Contact avec les yeux: Rincer l'oeil aussitôt en tenant les paupières ouvertes pendant 10 à 15 minutes sous l'eau courante. En cas de symptômes durables, consulter un ophtalmologiste.

Ingestion: L'absorption n'est pas considérée comme un risque d'exposition.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Des fortes concentrations peuvent provoquer une asphyxie. Les symptômes peuvent conduire à une perte de mobilité et de conscience. La victime ne remarque pas l'asphyxie.

Des concentrations faibles de gaz carbonique provoquent une accélération de la respiration et des maux de tête.

Un contact avec le produit peut provoquer des brûlures par le froid ou des gelures.



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (CE) N° 2015/830

Mise à jour: 29/7/2021

Version: 12.1

Langue: fr-FR

Date d'édition: 24/8/2021

Dioxyde de carbone

Numéro de matière 4042X/4068X/4092X

Page:

3 de 11

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyen d'extinction

Agents d'extinction appropriés:

Le produit est ininflammable. Les moyens d'extinction seront donc choisis en fonction de l'environnement.

Agents d'extinction déconseillés pour des raisons de sécurité:

Jet d'eau à grand débit

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Non combustible. En cas d'incendies dans l'environnement: En cas d'incendie, risque de formation de gaz de fumée et de vapeurs toxiques.

5.3 Conseils aux pompiers

Équipement spécial de protection en cas d'incendie:

Utiliser un appareil respiratoire autonome et des vêtements ignifugés.

Indications complémentaires:

Sous l'effet du feu, risque d'éclatement ou d'explosion du récipient.

Si possible, stopper la fuite de gaz. Eloigner les récipients exposés au danger ou les refroidir en les arrosant d'eau à partir d'un endroit protégé.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Evacuer la zone. Assurer une aération suffisante. En entrant dans la zone, utiliser un appareil respiratoire autonome, dans la mesure où il subsiste un doute sur un risque provenant de l'atmosphère. Éviter la pénétration dans les canalisations, les fosses de réparation ou dans d'autres lieux où l'accumulation pourrait être dangereuse.

Porter un équipement de protection approprié. Tenir toute personne non protégée à l'écart.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Si possible, stopper la fuite de gaz.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Les vapeurs sont invisibles, plus lourdes que l'air et s'épanchent au niveau du sol. Les vapeurs ont un effet suffocant.

Aérer le local.

Indications complémentaires:

Une charge électrique peut se produire en cas de vitesses élevées du flux et provoquer l'ignition de mélanges explosifs avoisinants.

6.4 Référence à d'autres sections

Voir section 8 et 13 pour de plus amples informations.



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (CE) N° 2015/830

Mise à jour: 29/7/2021

Version: 12.1

Langue: fr-FR

Date d'édition: 24/8/2021

Dioxyde de carbone

Numéro de matière 4042X/4068X/4092X

Page:

4 de 11

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions de manipulation:

Veiller à une aération et/ou une aspiration suffisante dans les locaux de travail. Éviter la pénétration de l'eau et le refoulement dans les réservoirs de gaz. Utiliser uniquement un équipement convenant à ce produit, à la pression prévue et aux températures de réaction. En cas de doute, contactez le fournisseur de gaz. Observer les indications de service du fournisseur de gaz.

Protection contre l'incendie et les explosions:

Une charge électrique peut se produire en cas de vitesses élevées du flux et provoquer l'ignition de mélanges explosifs avoisinants.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage et de conditionnement:

Conserver le récipient dans un endroit bien ventilé.

Protéger de la radiation solaire et de températures supérieures à 50 °C.

A stocker en position debout. Ne pas laisser tomber les récipients, ni les traîner ou les heurter brutalement.

Assurer la protection des bouteilles de gaz avant le transport. Pour le transport, bien fixer les capuchons de protection et serrer les écrous non apparents.

Transport uniquement dans des conteneurs fermés, en position verticale et sûrs

Mettre le produit ou les réservoirs vides à l'abri d'une source de chaleur ou d'allumage.

Conseils pour le stockage en commun:

Tenir à l'écart des matières combustibles.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Valeurs limites au poste de travail:

Type	Valeur seuil
Europe: IOELV: TWA	9000 mg/m ³ ; 5000 ppm
France: VME	9000 mg/m ³ ; 5000 ppm

8.2 Contrôle de l'exposition

Transvaser et manipuler le produit uniquement en système fermé.

Assurer une bonne ventilation de l'atelier et/ou mettre en place un système d'aspiration de l'air au poste de travail.

Protection individuelle

Contrôle de l'exposition professionnelle

Protection respiratoire: Au delà des limites de concentration au poste de travail (VME), porter un appareil respiratoire.

Concerne dioxyde de carbone en général:

En cas de dépassement de la concentration, utiliser un appareil isolant!

Protection des mains: Porter des gants pour se protéger des risques mécaniques selon la directive EN 388.

Gants thermo-isolants conforme EN 511 (Type de gants: Cuir).

Observer les indications du fabricant de gants de protection quant à leur perméabilité et leur résistance au percement.

Protection oculaire: Lunettes de protection hermétiques conformes à la norme EN 166.



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (CE) N° 2015/830

Mise à jour: 29/7/2021
Version: 12.1
Langue: fr-FR
Date d'édition: 24/8/2021

Dioxyde de carbone

Numéro de matière 4042X/4068X/4092X

Page: 5 de 11

Protection corporelle: Porter un vêtement de protection approprié.
Lors de la manipulation des bouteilles à gaz/réservoirs, porter des chaussures de sécurité.

Mesures générales de protection et d'hygiène:
Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.
Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail.
Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Cf. "6.2 Précautions pour la protection de l'environnement".

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect:	Forme: gazeux Couleur: incolore
Odeur:	inodore
Seuil olfactif:	Aucune donnée disponible
pH:	Aucune donnée disponible
Point de fusion/point de congélation:	-56,6 °C (5,2 bar)
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	-78,5 °C
Point éclair/plage d'inflammabilité:	non applicable
Taux d'évaporation:	Aucune donnée disponible
Inflammabilité:	Aucune donnée disponible
Limites d'explosibilité:	Aucune donnée disponible
Tension de vapeur:	à 20 °C: 57300 hPa
Densité de la vapeur:	Aucune donnée disponible
Densité:	à 20 °C: (gaz) 0,00197 g/cm ³
Solubilité dans l'eau:	1,5 - 2 g/L
Coefficient de partage: n-octanol/eau:	0,83 log P(o/w) D'après le coefficient de partage n-octanol/eau, l'accumulation dans les organismes est peu probable
Température d'auto-inflammabilité:	Aucune donnée disponible
Température de décomposition:	> 2000 °C
Viscosité, cinématique:	Aucune donnée disponible
Propriétés explosives:	Le produit est non explosif.
Propriétés comburantes:	aucune

9.2 Autres informations

Indications diverses:	Poids moléculaire: 44,01 g/mol Densité relative de la vapeur à 20 °C (air = 1): 1,52 Seuil critique de température: 31 °C Point de sublimation: -78,5 °C Densité relative, liquide (eau = 1): 1,03
-----------------------	--



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (CE) N° 2015/830

Mise à jour: 29/7/2021

Version: 12.1

Langue: fr-FR

Date d'édition: 24/8/2021

Dioxyde de carbone

Numéro de matière 4042X/4068X/4092X

Page:

6 de 11

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Les gaz/vapeurs sont plus lourds que l'air et ils peuvent s'accumuler dans des locaux fermés, plus particulièrement au sol/dans des zones situées plus bas.
Une charge électrique peut se produire en cas de vitesses élevées du flux et provoquer l'ignition de mélanges explosifs avoisinants.

10.2 Stabilité chimique

Stable si stocké dans les conditions prévues.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Danger d'explosion avec: potassium, Peroxyde de sodium, poudres métalliques.
Risque de polymérisation avec: Acryaldéhyde, 2-Méthylaziridine.

10.4 Conditions à éviter

Tenir éloigné de toute source de chaleur, d'étincelle ou de flamme ouverte.

10.5 Matières incompatibles

Amines, Ammoniac, Bases fortes, Eau, Peroxyde de baryum, Oxydes de césium, Hydrure d'aluminium-lithium, lithium, Sodium

10.6 Produits de décomposition dangereux

Il ne se dégage aucune matière dangereuse.

Décomposition thermique: > 2000 °C

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë: Concentration toxique la plus faible publiée Rat, par inhalation: 6 pph/24h/10d
Concentration létale la plus faible publiée homme, par inhalation: 9 pph/5min

Effets toxicologiques: Toxicité aiguë (par voie orale): Manque de données.
Toxicité aiguë (dermique): Manque de données.
Toxicité aiguë (par inhalation): Manque de données.
Corrosion cutanée/irritation cutanée: Manque de données.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire: Manque de données.
Sensibilisation respiratoire: Manque de données.
Sensibilisation cutanée: Manque de données.
Mutagénicité sur les cellules germinales/Génotoxicité: Manque de données.
Cancerogénité: Manque de données.
Toxicité pour la reproduction: Manque de données.
Effets sur et par le lait maternel: Manque de données.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique): Manque de données.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée): Manque de données.
Danger par aspiration: Manque de données.



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (CE) N° 2015/830

Mise à jour: 29/7/2021

Version: 12.1

Langue: fr-FR

Date d'édition: 24/8/2021

Dioxyde de carbone

Numéro de matière 4042X/4068X/4092X

Page: 7 de 11

Symptômes

Un contact avec le produit peut provoquer des brûlures par le froid ou des gelures. Effet asphyxiant dans des concentrations importantes. Risque de collapsus circulatoire. danger de état inconscient, mort.

Symptômes: maux de tête, vertiges, bourdonnements d'oreille, Fréquence respiratoire et cardiaque accélérée, nausée, état d'excitation, somnolence, état inconscient, spasmes.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Indications diverses: potentiel de réchauffement du globe (GWP): 1

12.2 Persistance et dégradabilité

Indications diverses: Aucune donnée disponible

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Coefficient de partage: n-octanol/eau:

0,83 log P(o/w)

D'après le coefficient de partage n-octanol/eau, l'accumulation dans les organismes est peu probable

12.4 Mobilité dans le sol

non applicable

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Aucune donnée disponible

12.6 Autres effets nocifs

Remarques générales: Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les plans d'eau ou les canalisations.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit

Code de déchet: 16 05 05 = Gaz en récipients à pression autres que ceux visés à la rubrique 16 05 04.

Recommandation: Rejeter dans l'atmosphère à un endroit bien ventilé. Il faut éviter l'évacuation dans l'atmosphère de quantités importantes.

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations, les caves, les fosses de montage ou endroits similaires dans lesquels une concentration du gaz engendrerait un risque.

Conditionnement

Code de déchet: 15 01 11* = Emballages métalliques contenant une matrice poreuse solide dangereuse (par exemple, amiante), y compris des conteneurs à pression vides.

* = Soumis à une documentation.

Recommandation: L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales. Restitution au fournisseur de gaz.



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (CE) N° 2015/830

Mise à jour: 29/7/2021
Version: 12.1
Langue: fr-FR
Date d'édition: 24/8/2021

Dioxyde de carbone

Numéro de matière 4042X/4068X/4092X

Page: 8 de 11

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU

ADR/RID, ADN, IMDG, IATA-DGR:
UN 1013

14.2 Nom d'expédition des Nations unies

ADR/RID, ADN: ONU 1013, DIOXYDE DE CARBONE
IMDG, IATA-DGR: UN 1013, CARBON DIOXIDE

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADR/RID, ADN: Classe 2, Code: 2A
IMDG: Class 2.2, Subrisk -
IATA-DGR: Class 2.2



14.4 Groupe d'emballage

ADR/RID, ADN, IATA-DGR:
néant
IMDG: -

14.5 Dangers pour l'environnement

Polluant marin - IMDG: non

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Transport par voie terrestre (ADR/RID)

Panneau d'affichage: ADR/RID: Classe de danger 20, Numéro ONU UN 1013
Etiquette de danger: ADR: 2.2 / RID: 2.2+13
Dispositions particulières: 378 392 584 653 662
Quantités limitées: 120 mL
EQ: E1
Conditionnement - Instructions: P200
Réglementations particulières pour le conditionnement groupé:
MP9
Réservoirs mobiles - Instructions: (M)
Codification réservoirs: PxBN(M)
Code de restriction en tunnel: C/E

Transport par voie fluviale (ADN)

Etiquette de danger: 2.2
Dispositions particulières: 378 392 584 653 662
Quantités limitées: 120 mL
EQ: E1
Équipement nécessaire: PP



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (CE) N° 2015/830

Mise à jour: 29/7/2021

Version: 12.1

Langue: fr-FR

Date d'édition: 24/8/2021

Dioxyde de carbone

Numéro de matière 4042X/4068X/4092X

Page: 9 de 11

Transport maritime (IMDG)

Numéro EmS:	F-C, S-V
Dispositions particulières:	378, 392
Quantités limitées:	120 mL
Excepted quantities:	E1
Conditionnement - Instructions:	P200
Conditionnement - Réglementations:	-
IBC - Instructions:	-
IBC - Réglementations:	-
Instructions réservoirs - IMO:	-
Instructions réservoirs - UN:	-
Instructions réservoirs - Réglementations:	-
Arrimage et manutention:	Category A.
Propriétés et observations:	Liquefied, non-flammable gas. Heavier than air (1,5). Cannot remain in the liquid state above 31°C.
Groupe de ségrégation:	none

Transport aérien (IATA)

Étiquette de danger:	Non-flamm. gas
Excepted Quantity Code:	E1
Passenger and Cargo Aircraft: Ltd.Qty.:	Forbidden
Passenger and Cargo Aircraft:	Pack.Instr. 200 - Max. Net Qty/Pkg. 75 kg
Avion-cargo uniquement:	Pack.Instr. 200 - Max. Net Qty/Pkg. 150 kg
Dispositions particulières:	A202
Emergency Response Guide-Code (ERG):	2L

Éviter si possible de transporter dans un véhicule dont la zone de chargement n'est pas séparée de la cabine du conducteur. Le conducteur doit connaître les risques éventuels que présente le chargement et la conduite à suivre en cas d'accident ou en cas d'urgence.

Assurer la protection des bouteilles de gaz avant le transport. La valve de la bouteille doit être fermée et hermétique. L'écrou de fermeture de la soupape ou le bouchon (le cas échéant), doivent être correctement fixés. Le dispositif de protection de la soupape (le cas échéant) doit être correctement fixé.

Assurer une ventilation suffisante du lieu de stockage.

Observer les réglementations en vigueur.

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 15: Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Directives nationales - France

Aucune donnée disponible

Directives nationales - États-membres de la CE

Teneur en composés organiques volatils (COV):

0 % en poids



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (CE) N° 2015/830

Mise à jour: 29/7/2021

Version: 12.1

Langue: fr-FR

Date d'édition: 24/8/2021

Dioxyde de carbone

Numéro de matière 4042X/4068X/4092X

Page: 10 de 11

Étiquetage de l'emballage d'un volume <= 125mL



Mention d'avertissement: **Attention**

Mentions de danger: néant

Conseils de prudence: P102 Tenir hors de portée des enfants.

Autres informations, restrictions et dispositions légales:
Aucune donnée disponible

Directives nationales - Grande-Bretagne

Code DG-EA (Hazchem): 2T

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'est pas requise pour cette substance.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Informations diverses

Observer les prescriptions légales en vigueur au plan national et au plan local. Le risque d'asphyxie est souvent négligé, et dans les stages de formation des collaborateurs, il faut insister particulièrement sur ce point.

Abréviations et acronymes:

ADN: Accord européen relatif au transport international des marchandises par voies de navigation intérieures

ADR: Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

LEP: Limite d'exposition professionnelle

AS/NZS: Norme Australienne/Néo-zélandaise

CAS: Service des résumés chimiques

CFR: Code des règlements fédéraux

CLP: Classification, étiquetage et emballage

DMEL: Dose dérivée avec effet minimum

DNEL: Dose dérivée sans effet

CE: Communauté européenne

EN: Norme européenne

UE: Union européenne

PRG: Potentiel de réchauffement global

IATA: Association du transport aérien international

IBC Code: Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac

Code IMDG: Code Maritime International des Marchandises Dangereuses

log P(o/w): Coefficient de partage: octanol/eau

MARPOL: Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires

OSHA: Administration de la sécurité et de la santé au travail

PBT: Persistant, bioaccumulable et toxique

PNEC: Concentration prédite sans effet

REACH: Enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des substances chimiques

RID: Règlement concernant le transport international ferroviaire de marchandises dangereuses

TLV: Valeur limite d'exposition

ONU: Organisation des Nations unies

vPvB: Très persistantes et très bioaccumulables

LEP: Limite d'exposition professionnelle



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (CE) N° 2015/830

Mise à jour: 29/7/2021

Version: 12.1

Langue: fr-FR

Date d'édition: 24/8/2021

Dioxyde de carbone

Numéro de matière 4042X/4068X/4092X

Page: 11 de 11

Raison des dernières modifications:

Modification dans la section 1.1: N° de l'article

Créée:

19/5/2014

Service responsable de la fiche technique

Responsable:

voir rubrique 1: Service responsable de l'information

Les informations de cette fiche de données techniques ont été élaborées avec le plus grand soin et correspondent au stade des connaissances à la date de mise à jour. Elles ne représentent pas de garantie de propriété du produit/des produits décrit/s au sens des règlements de garantie légaux.